

Assemblée Générale du GDS Maine et Loire 1^{er} Octobre 2013

L'actualité sanitaire, pour les prophylaxies obligatoires, a été relativement clémente cette année pour le Maine et Loire, par rapport à d'autres départements français :



- en Tuberculose, le département a certes connu à nouveau un cas, et toujours suite à un achat de bovin provenant de département « à risque » (en l'occurrence du Sud-Ouest). Mais plusieurs autres départements (principalement Côte d'Or, Dordogne, Pyrénées Atlantiques), restent beaucoup plus concernés par la maladie. La vigilance à partir de ces départements a été renforcée, mais ils restent à l'origine des foyers récents, autant en Maine et Loire que dans le Grand Ouest d'une manière générale.
- La maladie de Schmallerberg a causé une deuxième vague d'avortements et de veaux malformés, plutôt de manière diffuse dans le département. Quelques élevages ont été sévèrement touchés, ils ont fait l'objet d'un dossier Caisse Coup Dur par le GDS.

Les aides versées aux éleveurs ont atteint un niveau élevé, plus de 480 000 €, la Caisse Coup Dur a justement été un poste en augmentation. Le résultat comptable de l'exercice a cependant été conforme à la prévision, plus 9 430 € sur un budget de 1 440 000 €.

Une nouveauté : le dépistage préventif de la Paratuberculose. Cela constitue une innovation puisque le Maine et Loire est le 4^{ème} département français à le réaliser. C'est une application des expérimentations faites par les GDS du Grand Ouest. Réalisé sur une analyse de mélange de sangs ou sur le lait de tank, son interprétation permet d'avoir une idée de la présence de Paratuberculose latente, avant les signes cliniques. Jusqu'à présent, cette maladie n'était combattue que sur confirmation d'un animal malade dans le troupeau.

La maladie des muqueuses (BVD) a nécessité moins de nouveaux plans d'assainissement avec moins d'élevages nouvellement touchés ; cette évolution favorable ne doit pas faire oublier que lorsqu'elle frappe un élevage indemne, la maladie peut occasionner de lourdes pertes. Les deux risques majeurs sont l'introduction d'un bovin porteur (IPI), ou un contact par exemple en pâture avec un lot de bovins où la maladie circule. Prendre des mesures sur des deux aspects est une bonne prévention.



Avec la mise en place de la nouvelle gouvernance sanitaire, le rôle des GDS se voit renforcé. Au niveau régional le dossier de reconnaissance des « Organismes à Vocation Sanitaire » (OVS) devrait avoir lieu avant la fin de l'année. Les GDS ont engagé une démarche qualité en vue d'être accrédités.